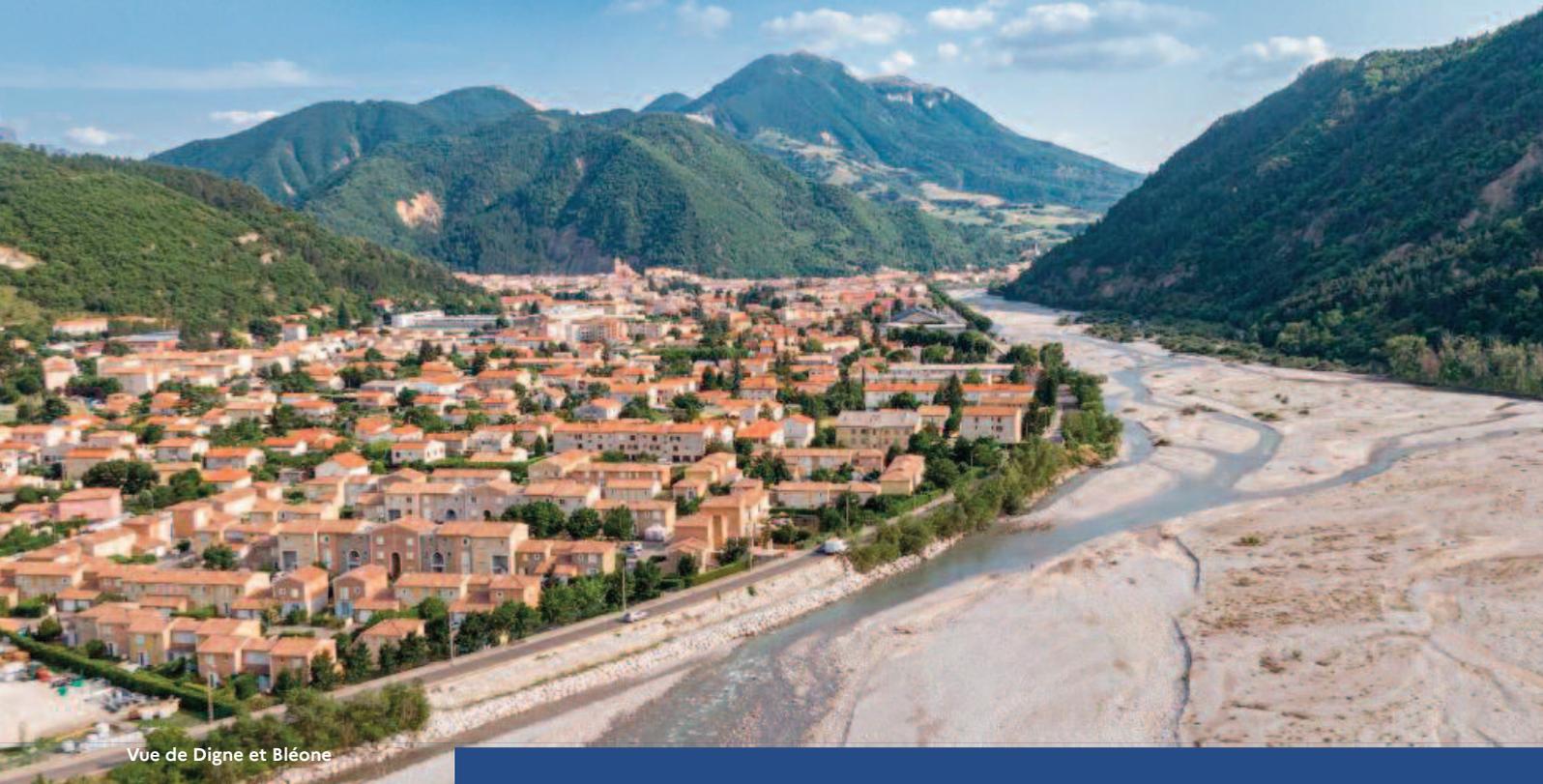


LA DDT 04

AU SERVICE DES TERRITOIRES



Vue de Digne et Bléone

LES ACTIONS PHARES EN 2022



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pour la deuxième fois, la Direction Départementale des Territoires des Alpes-de-Haute-Provence a le plaisir de vous présenter son activité de l'année 2022, au travers de quelques actions phares.

Une année 2022, marquée par des crises climatiques, géopolitiques, énergétiques, confirmant les grands enjeux de notre département : s'adapter au changement climatique, développer les énergies renouvelables, gérer la rareté de l'eau, tendre vers la sobriété foncière, maintenir notre souveraineté alimentaire, requalifier l'habitat et les centres anciens, se protéger contre les risques, préserver la biodiversité...

Autant d'objectifs pour lesquels les agents de la DDT s'engagent au quotidien afin d'accompagner les territoires et les acteurs locaux : collectivités, agriculteurs, et citoyens dans ces démarches de transition.

*Catherine GAILDRAUD
directrice départementale*



Ecoquartier à Volonne

AMÉNAGEMENT URBAIN ET HABITAT

ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LES PROJETS DE LABELLISATION « ÉCOQUARTIER »

La DDT a accompagné techniquement et administrativement le projet d'Écoquartier porté par la mairie de Volonne.

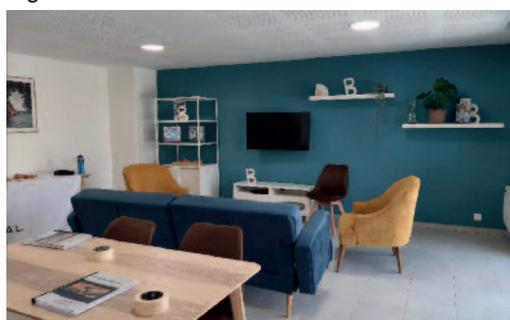
Ce projet est une opération de revitalisation du centre village, qui s'inscrit dans le dispositif de label « Écoquartier » défini par l'État, sur la base des principes d'un quartier durable :

- La dimension « Démarche et processus », mettant en valeur un processus de pilotage partenarial et une mobilisation citoyenne ;
- La dimension « Cadre de vie et usage » pour une qualité urbaine, paysagère et architecturale ;
- La dimension « Développement territorial », favorisant une économie locale, équilibrée et solidaire ;
- La dimension « Environnement et Climat ».

C'est une initiative exemplaire, très ambitieuse pour une commune de cette taille. Sa réussite vient démontrer qu'un urbanisme durable est possible en zone rurale, à la hauteur des attentes de nos concitoyens.



Logements sociaux à Pierrevert



CONDUIRE LA PROGRAMMATION EN LOGEMENT SOCIAL DANS LE DÉPARTEMENT

La résidence intergénérationnelle "Saint-Patrice", au quartier du Quair de Pierrevert, a été livrée et mise en service en juillet 2022. L'opération comprend 40 logements locatifs sociaux dont 27 logements dédiés aux seniors ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite et 13 logements dédiés aux familles. Cette résidence est dotée d'une salle commune et elle est certifiée Habitat Senior Services (HSS).

CONSTRUIRE, RÉNOVER LES LOGEMENTS ET AIDER À LA REQUALIFICATION URBAINE DE NOS VILLES

Les aides à la pierre sont distribuées par la DDT dans le département. Elles comprennent les aides à la construction ou à la réhabilitation de logements sociaux ainsi que les aides attribuées par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANaH). Les ménages aux revenus modestes et les propriétaires bailleurs peuvent bénéficier d'aides de l'ANaH pour réaliser des travaux énergétiques sur le logement ou pour le maintien à domicile. Environ deux tiers des ménages du département sont éligibles.

En 2022, la DDT a engagé 1,6 M€ d'aides pour la construction et la réhabilitation de logements sociaux, 3,2 M€ d'aides de l'ANaH à destination des particuliers et des collectivités.

L'ANaH a également financé des projets communaux de requalification urbaine pour près de 5 M€ et la DDT accompagne de manière opérationnelle les collectivités bas-alpines porteuses de projets.

Ces 10 M€ de subventions ANaH induiront plus de 100 M€ de travaux.

Chiffres clés 2022

- 11 actions « Petites Villes de Demain » (PVD) conventionnées ;
- 3,2 M€ d'aides de l'ANaH pour les logements des particuliers ;
- 5 M€ d'aides de l'ANaH au titre des projets urbains de démolition ou de réhabilitation lourde d'immeubles (RHI-THIRORI) ;
- 257 dossiers d'accessibilité instruits.



Le Colostre
© Parc Naturel Régional du Verdon

ENVIRONNEMENT ET RISQUES

RENATURER LES COURS D'EAU : RESTAURATION DU COLOSTRE

Après la restauration d'une partie du Colostre sur Saint Martin de Brôme en 2020/2021, le Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV) a mené, en 2022, la deuxième partie de cette opération de grande ampleur. Située en amont, elle portait sur la restauration hydromorphologique d'un linéaire d'environ 2 kilomètres de cours d'eau.

L'opération a consisté à :

- supprimer 3 seuils (Saint-Antoine, Saint-Véran et un seuil sans usage),
- rehausser le profil du cours d'eau par remblaiement,
- supprimer les digues, adoucir les berges et créer des banquettes basses et des chenaux secondaires. Sur les berges reconstituées, plus de 1500 arbres et arbustes d'essences locales ont été plantés.

La DDT a accompagné techniquement et réglementairement le PNRV tout au long de ce projet. Cet accompagnement a permis de faciliter les procédures administratives et d'adapter les modalités de chantier au cours de l'été 2022.

SÉCHERESSE : ANTICIPER ET PRESCRIRE LES MESURES DE RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU

Les services d'hydrométrie de la DDT mesurent le débit des cours d'eau du département d'avril à octobre. Lorsque la sécheresse survient, la DDT propose au Préfet des mesures de restriction des usages de l'eau, après consultation du comité de gestion collective de l'eau. Ces restrictions visent à garantir les usages prioritaires (santé, salubrité, sécurité civile, approvisionnement en eau potable et préservation des écosystèmes aquatiques). Les mesures de limitation des prélèvements sont progressives et consultables en mairie, sur le site des services de l'État et sur le site internet Propluvia.



Assises de l'Eau à Digne-les-Bains

En 2022, le déficit de pluie et de neige a été particulièrement important, et les températures estivales supérieures aux normales saisonnières. Les Alpes-de-Haute-Provence ont ainsi été placées en vigilance sécheresse dès le 10 mai 2022. Au 12 août, 7 bassins versants étaient en crise, 1 en alerte renforcée, et 7 en alerte, dont la Durance et le Verdon, ce qui a constitué une situation inédite.

Au cours de l'été, les services de police de l'eau de la DDT ont effectué 34 contrôles du respect des mesures de restriction, en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité.

Des assises de l'eau ont été organisées le 25 octobre en lien avec le conseil départemental afin d'effectuer un retour d'expérience et de définir des actions à mettre en œuvre pour réduire les conséquences de futures sécheresses.

DÉCLINER LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LES AIRES PROTÉGÉES



Vallon Saint-André - Commune d'Auzet
© ONF

Dans le cadre de la nouvelle stratégie nationale pour les aires protégées 2030 (extension du réseau d'aires protégées à 30 % du territoire, dont 10 % sous protection forte), un recensement des projets a été mené et présenté en commission départementale.

Une dizaine de propositions ont ainsi été identifiées en priorité 1 avec une perspective de mise en œuvre à l'horizon de 2024. Parmi celles-ci, la préparation d'un arrêté préfectoral de protection de biotope sur environ 170 hectares par les services de la DDT et de la DREAL, à l'initiative de la commune d'Auzet, permettra de renforcer le réseau des aires protégées du département, au bénéfice d'habitats naturels variés (prairies, falaises, cours d'eau, vieille hêtraie) et d'espèces emblématiques (Isabelle de France, Rosalie des Alpes, petites chouettes de montagne, chauves-souris, Epipogon sans feuilles).

Chiffres clés 2022

- 3 Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI Verdon, Durance et Var) et 1 Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne (STePRIM Ubaye)
- 173 dossiers instruits au titre de la loi sur l'Eau
- 146 contrôles dans le domaine de l'eau
- 18 autorisations de défrichement accordées
- 1 modification de (PPR) approuvée
- 774 981 € de subventions au titre du fonds de prévention des risques naturels
- 722 148 € de subventions au titre de Natura 2000



Lieu-dit La Grande Bastide-Commune d'Oraison

INSTRUIRE LES DEMANDES DE CONSTRUCTIONS

En 2022, la DDT, chargée de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour 89 communes, a accompagné la reprise post-COVID de la construction avec l'instruction annuelle de 1 796 dossiers, soit une légère progression par rapport à l'année précédente. Le pôle chargé de l'application du droit des sols s'est renforcé avec l'arrivée de nouveaux agents instructeurs et a adapté son organisation interne en prévision du transfert de la compétence ADS à un certain nombre de communes en 2023. Les dossiers à enjeux connaissent une augmentation constante.

ANALYSER LES DONNÉES ET LES CARTOGRAPHIER

La DDT analyse des données et produit des cartographies thématiques nombreuses et variées permettant aux services de l'État d'améliorer la connaissance des territoires et leur accompagnement. Pour illustrer ce travail, en 2022, face à la situation de crise sécheresse, de nombreuses cartes sur la gestion de l'eau ont été réalisées à la demande de la Préfecture. Couvrant divers aspects tels que les gestionnaires de l'eau potable, l'assainissement collectif et individuel, les performances des réseaux et la conformité des stations d'épuration, ces cartes résultent de l'analyse de données provenant de très nombreuses sources analysées par la DDT. Ces données simplifiées sont représentées sous forme de cartes thématiques permettant aux autorités locales, aux services de l'État et aux acteurs de la gestion de l'eau de mieux comprendre les enjeux, d'identifier les zones d'amélioration et de faciliter la prise de décisions pour une gestion durable et équilibrée des ressources en eau.

Chiffres clés 2022

- 1 796 autorisations d'urbanisme instruites
- 3 600 titres de perception de taxe d'aménagement émis pour 6,2 M€ pour le compte des collectivités
- 100 000 € de subventions aux collectivités pour l'élaboration des documents d'urbanisme
- 12 commissions CDPENAF accompagnant 39 projets
- 150 cartes élaborées pour les services de l'État

ACCOMPAGNER LES DOSSIERS D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Face à une augmentation croissante des demandes de projets photovoltaïques dans le département, les services de l'État ont pour objectif de concilier développement de l'énergie solaire et préservation des paysages, terres agricoles, naturelles et forestières afin d'assurer un équilibre harmonieux et durable des territoires.

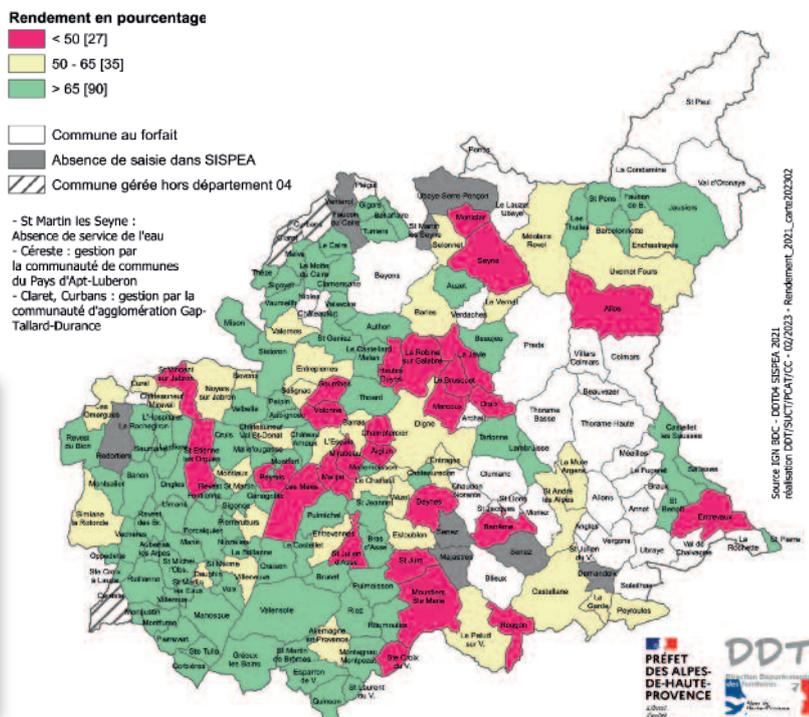


Parc photovoltaïque les Mées

Pour ce faire, les élus locaux, le porteur de projet spécialisé dans l'installation de panneaux solaires et la DDT échangent étroitement en amont pour réduire l'impact du projet, notamment dans le cadre du guichet unique énergie. L'instruction du dossier de permis progresse ensuite grâce à l'expertise de divers services et commissions consultés sur l'urbanisme, l'environnement et le patrimoine. Au terme de ce processus itératif qui peut durer plusieurs années, une enquête publique est menée pour recueillir les avis des citoyens et enrichir la réflexion collective autour du projet.

En 2022, la construction de trois parcs photovoltaïques a été autorisée dans les Alpes-de-Haute-Provence, pour une surface de 32 hectares pour 13MwC de puissance installée. À ce jour, une trentaine de demandes est en cours d'instruction.

Rendement des réseaux d'eau potable 2021





Chiens de protection

AGRICULTURE

FAVORISER LA COEXISTENCE DU PASTORALISME ET DES LOISIRS DE PLEINE NATURE

La prédation du loup sur les troupeaux a augmenté de plus de 20% en 2022 par rapport à 2021. Bon nombre d'éleveurs se sont dotés de chiens pour protéger leurs troupeaux, pour un total d'environ 1000 chiens subventionnés dans notre département.

Afin de favoriser le multi-usage apaisé des espaces pastoraux, la DDT a mis en place et accompagné de nombreuses actions de sensibilisation et de médiation au plus près des usagers et des éleveurs comme :

- La création et l'expérimentation de nouveaux panneaux sur les bons réflexes à adopter face aux chiens de protection ;
- La mise en ligne de l'outil Pasto-Rando de géolocalisation des troupeaux sur Allos ;
- De nombreuses actions de formation et de médiation à destination des élus, agents de l'État et éleveurs ;
- La mise en place de 5 demi-journées de découverte des chiens de protection ouvertes au public.

ASSURER LE VERSEMENT DES AIDES DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Les aides de la PAC sont un soutien indispensable pour la viabilité de l'agriculture de notre département. Cette année encore, plus de 99 % des dossiers ont pu être payés dans les délais. Dans les Alpes-de-Haute-Provence, fortement marquées par l'élevage et le pastoralisme, les aides les plus importantes sont :

- les aides découplées : 37,5 M€ pour 1676 bénéficiaires
- l'indemnité compensatoire de handicap naturel : 24,2 M€ pour 1284 bénéficiaires
- les aides animales : 4,4 M d'€

Les mesures agroenvironnementales et le soutien à l'agriculture biologique ont représenté 3,3 M€.

Chiffres clés 2022

- 1 846 dossiers PAC instruits pour un montant d'aides de 70,9 M€
- 30 jeunes agriculteurs installés avec la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA), pour 909 400 €
- 113 demandes d'autorisation d'exploiter examinées
- 34 projets agricoles subventionnés pour 703 000 € attribués au titre du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAE)
- 192 avis d'urbanisme en zone agricole rendus

ACTUALISER LES CONVENTIONS PLURIANNUELLES DE PÂTURAGE

Les conditions d'utilisation des pâturages en zone de montagne ou en zone boisée, entre propriétaires et locataires, sont fixées par un arrêté préfectoral, qui datait de 2015. Pour actualiser celui-ci, la DDT a organisé la concertation avec la profession agricole, le Centre d'Études et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée (CERPAM) et l'Office National des Forêts (ONF), lequel est gestionnaire d'une grande partie de ces espaces.

Un accord a pu être trouvé, incluant une revalorisation des tarifs de location, une refonte de la grille de cotation des pâturages proposée par le CERPAM et des échanges accrus entre éleveurs et techniciens de l'ONF. Le nouvel arrêté publié en octobre 2022 doit servir de base pour toute nouvelle convention entre éleveur et propriétaire, public ou privé.



Vos interlocuteurs

Unité Interdépartementale de Conseil aux Territoires des Alpes du Sud

ddt-uictas@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
Tél : 04.92.30.56.83

Service Aménagement Urbain et Habitat
ddt-sauh@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
Tél : 04.92.30.55.51

Service Environnement et Risques
ddt-ser@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
Tél : 04.92.30.56.87

Service Urbanisme et Connaissance des Territoires
ddt-suct@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
Tél : 04.92.30.55.41

Service Économie Agricole
ddt-sea@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
Tél : 04.92.30.20.80

Standard téléphonique (de 9h à 11h30) : 04 92 30 55 00